

M. *Lapalme*—Lundi prochain—QUESTION—1. A quelle date aura lieu la conférence internationale du travail à Paris?

2. Le Canada y sera-t-il représenté

3. Dans l'affirmative, par qui le Canada sera-t-il représenté à cette conférence?

4. Les ministres provinciaux du travail sont-ils invités à prendre part à une conférence internationale du travail?

5. S'il en est ainsi, le gouvernement fédéral paie-t-il les dépenses de ces ministres?

M. *Black* (Yukon)—Lundi prochain—QUESTION—1. Combien de contrats en régie intéressée ont été accordés par le gouvernement, au Canada, à Terre-Neuve et au Labrador, pour la construction des aéroports des stations du C.A.R.C.?

2. Quel a été le montant de chaque contrat et où ces stations étaient-elles situées?

3. Quel est le montant total des achats de surplus d'effets et de matériaux non utilisés dans chacun de ses contrats et remis par la suite à la Commission d'évaluation d'outillage de construction et remis enfin à la Corporation des biens de guerre?

4. De quel pourcentage de ces excédents a-t-on disposé, et quel ministère ou quelle corporation en a disposé?

5. Quelle a été la valeur totale de l'outillage de construction, tel que pelles, tracteurs à chenille, camions de tous genres, camions à rouleaux et voitures automobiles, acheté par le gouvernement pour la construction des aéroports en sus de l'outillage loué des entrepreneurs?

6. Quel a été le montant total des loyers demandés pour les ateliers et l'outillage utilisés ou loués par les entrepreneurs à qui avaient été adjugés des contrats en régie intéressée?

7. Quelles sommes ont été demandées au gouvernement pour réparations à cet outillage (loué) sur chacune de ces entreprises: a) pièces de rechange; b) salaires des ouvriers et mécaniciens; c) frais de fret ou de transport par avion pour lesdites réparations?

8. Quelles instructions ont été données par le ministre, le cas échéant, aux ingénieurs chargés de la direction des travaux à ces stations pour contrôler ou limiter les frais sur l'outillage lourd?

9. Existe-t-il des cas où les entrepreneurs ont reçu en loyers davantage que le prix de l'outillage neuf?

10. Le cas échéant, le gouvernement s'est-il emparé dudit outillage, ou de quelle façon en a-t-on disposé?

11. Si le gouvernement s'en est emparé, à quel ministère l'a-t-on attribué?

M. *Black* (Yukon)—Lundi prochain—QUESTION—1. Lors de la construction de l'aéroport de la station du C.A.R.C. à Watson Lake, Yukon, les adjudicataires à cette station étaient-ils les mêmes que ceux qui avaient obtenu l'entreprise à la station de Tofini?

2. Sinon, l'un ou l'autre des administrateurs faisait-il partie de conseils d'administration de compagnies de construction à directorats cumulatifs?

3. Quels sont les administrateurs de la compagnie de construction qui avait l'entreprise des travaux à la station de Watson Lake?

4. L'un ou l'autre d'entre eux est-il ou était-il administrateur de la *Coast Construction Company*?

M. *Nicholson*—Lundi prochain—QUESTION—Quelles sont les restrictions, le cas échéant, sur le nombre des unités de logement approuvées par le régisseur de la construction que peut construire un entrepreneur?